

DECLARATION DE KIGALI SUR LA REFORME DU COPAX

Nous, Ministres et Chefs de délégation des Etats membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à Kigali à l'occasion de la quarante-cinquième réunion dudit Comité :

Guidés par les principes consacrés par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies encourageant le règlement pacifique des différends d'ordre local par le moyen des accords ou des organismes régionaux ;

Faisant référence au protocole relatif au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine (UA) ainsi qu'au protocole d'accord de 2008 régissant les relations entre l'UA et les Communautés économiques régionales en matière de paix et de sécurité ;

Rappelant les dispositions pertinentes du Traité instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et du Protocole établissant le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) ;

Faisant référence au Communiqué final de la troisième réunion du Conseil des Ministres du COPAX tenue à Brazzaville et au Communiqué final de la 14^{ème} conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC tenue à Kinshasa en 2009 portant sur la révision des textes du COPAX ;

Faisant référence également au Communiqué final de la 16^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC du 25 mai 2015 à N'Djamena sur la réforme institutionnelle de la CEEAC ;

Prenant note des termes de Référence sur la Réforme institutionnelle et organisationnelle de la CEEAC et des recommandations de l'atelier tenu à Yaoundé sur la réforme du COPAX de juin 2016 ;

Reconnaissant l'importance pour la communauté internationale de bénéficier de l'expertise et l'expérience de terrain de la CEEAC afin de faire face aux nouveaux défis qui affectent la sous région et surtout marquant son intérêt pour le rôle cardinal du COPAX dans le cadre du mécanisme de paix et sécurité dans la sous région d'Afrique centrale ;

Soulignant l'importance pour le COPAX de se munir des moyens nécessaires pour la promotion, le maintien et la consolidation de la paix et la sécurité dans la sous région ;

- 1. Affirmons** le plein soutien du Comité au processus de réforme en cours du COPAX faisant partie intégrante de la réforme institutionnelle globale de la CEEAC et en harmonie avec l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA) ;
- 2. Exhortons** les Etats membres du Comité et la communauté internationale à fournir son appui technique et financier pour accélérer la réforme du COPAX ;
- 3. Décidons** de rester saisis de la question et de faire le point sur l'état d'avancement à la 46^{ème} réunion du Comité à Brazzaville.

Fait à Kigali, le 8 décembre 2017